Envoyé en préfecture le 21/09/2025
Reçu en préfecture le 21/09/2025
Publié le 22/09/2025
ID : 079-200069755-20250918-A202522-AU

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A202522

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Affaires générales

OBJET : **Délégation de signature accordée aux Responsables Educatifs de Territoire (RET) de la direction Éducation de Mellois en Poitou**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9 ;

Vu le procès-verbal du conseil communautaire du 16 juillet 2020 au cours duquel Monsieur Fabrice MICHELET a été élu Président de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2025 portant délégation de signature aux membres de la direction générale de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu l'arrêté du 07 juin 2025 portant délégation de signature à Madame Delphine BELLIOT, Directrice de l'Éducation ;

Vu l'organigramme des services ;

Considérant l'intérêt, pour faciliter la gestion des affaires communautaires, d'accorder délégation de signature aux Responsables Éducatifs de territoire de la direction Éducation ;

ARRÊTE

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité du président, délégation de signature est accordée à Monsieur Paul MARCZINIACK, Responsable Éducatif de Territoire sur le secteur de Brioux-sur-Boutonne au sein de la direction Éducation, en toutes circonstances dans son domaine d'intervention pour la signature des :

- Bons d'engagement et pièces contractuelles sur simple consultation de moins de 500 € HT.

Article 2 : Sous la surveillance et la responsabilité du Président, délégation de signature est accordée à Madame Sabine CHARLES, Responsable Éducatif de Territoire sur le secteur de Sauzé-entre-Bois au sein de la direction Éducation, en toutes circonstances dans son domaine d'intervention pour la signature des :

Envoyé en préfecture le 21/09/2025
Reçu en préfecture le 21/09/2025
Publié le 22/09/2025
ID : 079-200069755-20250918-A202522-AU

- Bons d'engagement et pièces contractuelles sur simple consultation de moins de 500 € HT.

Article 3 : Sous la surveillance et la responsabilité du Président, délégation de signature est accordée à Monsieur Ludovic ROSSEEL, Responsable Éducatif de Territoire sur le secteur de Melle et Celles-sur-Belle au sein de la direction Éducation, en toutes circonstances dans son domaine d'intervention pour la signature des :

- Bons d'engagement et pièces contractuelles sur simple consultation de moins de 500 € HT.

Article 4 : Sous la surveillance et la responsabilité du Président, délégation de signature est accordée à Monsieur Damien LAFAURIE, Responsable Éducatif de Territoire sur le secteur de Lezay au sein de la direction Éducation, en toutes circonstances dans son domaine d'intervention pour la signature des :

- Bons d'engagement et pièces contractuelles sur simple consultation de moins de 500 € HT.

Article 5 : Sous la surveillance et la responsabilité du Président, délégation de signature est accordée à Madame Angelina PATUEL, Responsable Éducatif de Territoire sur le secteur de Chef-Boutonne au sein de la direction Éducation, en toutes circonstances dans son domaine d'intervention pour la signature des

- Bons d'engagement et pièces contractuelles sur simple consultation de moins de 500 € HT.

Article 6 : Le délégant exerce sa compétence concurremment avec les délégués.

Article 7 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes Mellois en Poitou est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du département des Deux Sèvres, publié en ligne et notifié aux intéressés.

Article 8 : Ampliation adressée à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
21 sept. 2025

Fabrice MICHELET

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....
Signature :

Envoyé en préfecture le 21/09/2025
Reçu en préfecture le 21/09/2025
Publié le 22/09/2025
ID : 079-200069755-20250918-A202522-AU

Notifié le .....
Signature :

Notifié le .....
Signature :

Notifié le .....
Signature :

Notifié le .....
Signature :